

Procès-verbal De la réunion du Comité Syndical du SCot Mercredi 5 mars 2025 à 19H00 Mairie de Nangy – Salle des Mariages sise 6 Route de Bailly 74380 NANGY

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq mars à dix-neuf heures, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la Salle des Mariages sise 6 Route de Bailly 74380 NANGY sous la présidence de Bruno FOREL, Président du Scot Cœur du Faucigny.

Date de la convocation	26 février 2025
Nombre de délégués en exercice	57 / quorum 29
Nombre de délégués présents	35
Nombre de délégués donnant pouvoir	6
Nombre de délégués votant	41

Présent(e)s :

Bruno FOREL, Danielle ANDREOLI-GRILLET, Léon GAVILLET, Chantal BEL, Christian RAIMBAULT, Joël BUCHACA, Francis GOY, Marie-Françoise BAUD, Régine Mayoraz, Aurélie SAGE, Anthony SCHUFFENECKER, Régis LAMURE, Nadège SAPORITO, Laurent FAVRE, Rodolphe ARNOULD, Jacky GAVARD, Sébastien JAVOGUES, Sarah BARBIER, Patricia DÉAGE, Isabelle BRON, Jean-Pierre DELAVOET, Pierre CHAITEMPS, Laurent DETRAZ, Jean-Paul COSTAZ, Laurent DESBIOLLES, Stéphane VALLI, Claude SERVOZ, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUD, Christel TARDY, Aline WATT CHEVALLIER, Christophe FOURNIER, Yves MASSAROTTI, Christian VALENTINI, Alain BARALE, Dimitri RIVOLLET.

Absent(e)s excusé(e)s :

André PUGIN, Lucas PUGIN, Gianni GUERINI, Fabienne SCHERRER, Laurent DESBIOLLES, Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Jean-Louis TEMIL, Denis DUFOUR, Jean-Pierre MERMIN, Régine MAYORAZ, Claude MARIOTTI, Vincent LETONDAL.

Délégué(e)s donnant pouvoir :

André PUGIN a donné pouvoir à Sébastien JAVOGUES ; Gianni GUERINI a donné pouvoir à Nadine PERINET ; Fabienne SCHERRER a donné pouvoir à Laurent DETRAZ ; Laurent DESBIOLLES a donné pouvoir à Pierre

CHAUTEMPS ; Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ a donné pouvoir à Yves MASSAROTTI, Jean-Louis TEMIL a donné pouvoir à Aline WATT CHEVALLIER.

Affaires Générales

Le procès-verbal du comité du 29 janvier 2025 est validé.

Election du secrétaire de séance

Madame Aline WATT-CHEVALIER est nommée secrétaire de séance.

Information au comité concernant l'avancée du travail du Bureau syndical :

1. Retour sur le dernier Comité Syndical du 29 janvier 2025 (cf. procès-verbal correspondant).
2. Par suite des travaux du Bureau Syndical et du Cotech, les com com ont transmis des données à Algoé pour la finalisation de la V2 du DOO. Cette version du DOO est provisoire, et sera amenée à être complétée et modifiée dans la suite de la procédure et du travail réalisé par le syndicat (réunion PPA, réunions publiques, enquête publique, etc.).
3. Le nouveau rétroplanning a été indiqué au comité syndical du 29 janvier dernier. Les réunions publiques et une réunion PPA sont prévues pour mars 2025 (cf. planning mis à jour en fin de note de synthèse). Un avenant avec un devis complémentaire au marché public sera réalisé avec Algoé, afin de pallier l'absence de prestataire sur la concertation pour le lot 2 du marché public.
4. **Un autre Comité Syndical est prévu pour le vendredi 28 mars 2025 à 19h00** (lieu à venir), il concernera l'approbation du budget primitif 2025, et permettra également de faire un retour sur la réunion PPA et la réunion publique prévue. **Merci de bien vouloir réserver ce créneau dans vos agendas pour assurer le Quorum lors de ce comité.**

Administration générale

Délibérations

20250305-01 – Le compte de gestion 2024

Rapporteur Monsieur Le Président

Le comité syndical doit se prononcer sur la tenue du compte de gestion tenu pour l'année 2024. Le compte de gestion présente l'ensemble des opérations budgétaires effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion 2024 dressé par madame la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est concordant avec le compte administratif 2024 tenu par Monsieur le Président.

Vu le compte de gestion 2024 transmis en annexe de la présente délibération,

Le comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny,

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical est amené à se prononcer pour qu'il :

- PRENNE ACTE ou non du compte de gestion 2024 établi par Madame la trésorière.

20250305-02 – Le compte administratif 2024

Rapporteur Monsieur Le Président

Le compte administratif 2024 se résume ainsi :

Résultat – Fonctionnement 2024

Dépenses de fonctionnement 2024	157 215,81 euros
Recettes de fonctionnement 2024	125 017,38 euros
Résultat de fonctionnement 2024	- 32 198,43 euros
Résultat antérieur reporté - section fonctionnement (ligne R002 du BP 2023)	82 363,16 euros
Résultat cumulé de fonctionnement	50 164,73 euros

Résultats – Investissement 2024

Investissement – Recettes 2024	31 375,85 euros
Investissement – Dépenses 2024	89 289,97 euros
Résultat d'investissement 2024	- 57 914,12 euros
Résultat antérieur reporté - section investissement (ligne R001 du BP 2023)	278 027,27 euros

Considérant que Monsieur/Madame..., *fonction* a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Bruno FOREL s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur/Madame..., pour le vote du compte administratif,

Vue la délibération N° 20250305-01 relative à l'approbation du compte de gestion 2024 du syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny ;

Le comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny,

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical est amené à se prononcer pour qu'il :

- APPROUVE ou non le Compte Administratif 2024 du Syndicat ;
- ARRÊTE ou non les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

20250305-03 – L'affectation des résultats 2024

Rapporteur Monsieur Le Président

Le comité syndical doit délibérer sur l'affectation des résultats 2024 au budget 2025 et arrêter les résultats définitifs.

Affectation Fonctionnement 2025	
Affectation au R1068 – couverture du besoin	0 €
Affectation au R002 - excédent reporté de fonctionnement 2024	50 164,73 €

Affectation Investissement 2025	
Restes à réaliser	87 246 €
Affectation au R001 - excédent reporté d'investissement 2024	220 113,15 €

Le comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny,

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical est amené à se prononcer pour qu'il :

- D'AFPECTER ou non les résultats du Syndicat Mixte du SCOT Cœur du Faucigny sur le budget 2025 de la manière ci-dessus énoncée.
- D'ARRÊTER ou non les résultats définitifs.

20250305-04 – Date et lieu du prochain comité syndical

Rapporteur Monsieur Le Président

La date et le lieu de la prochaine réunion du Comité syndical du syndicat mixte du SCoT Cœur du Faucigny seront arrêtés. Le prochain comité syndical sera organisé le vendredi 28 mars 2025 sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières.

Le comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny,

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical est amené à se prononcer pour qu'il :

- APPROUVE ou non l'organisation du prochain comité syndical le vendredi 28 mars 2025 sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières ;
- Le Comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny doit en prendre acte.

Rétroplanning 2025

- **Vendredi 28 février à 14h30** : Bureau Syndical à la CC4R à Fillinges (Préparation des réunions publiques et de la réunion PPA)

- **Mars** :
 - Mercredi 5 mars à 19h00** : Comité Syndical - Mairie de Nangy – Salle des Mariages sise 6 Route de Bailly 74380 NANGY

 - Mardi 18 mars à 14h30** : Réunion Personnes Publiques Associées (PPA) en présence d'Algoé.
 - Puis à 19h00** : Réunion publique n°1

 - Vendredi 28 mars 2025 à 19h00** : Comité Syndical – Lieu à venir en CC4R

 - Lundi 24 mars à 19h00** : Réunion publique n°2

- **Avril** :
 - Mercredi 2 avril à 19h00** : Réunion publique n°3
 - Lancement de l'évaluation environnementale par MTDA, relecture juridique des documents par Asten Avocats et présentation finale du rapport de présentation et du DOO

- **Mai** : Comité Syndical pour l'arrêt de projet du SCoT

- **Juin** : Lancement des consultations des PPA

- **Octobre** : Enquête publique

- **Novembre** : Remise du rapport du commissaire enquêteur

- **Décembre** : Ajustements et mise en forme du dossier, relecture juridique en vue de l'approbation.

Signature du secrétaire de séance


Laurent FAVRE

Signature du Président SCoT


Bruno FOREL